

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **49 (1957)**

Heft 6

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

49^{me} année

Juin 1957

N° 6

Les tâches actuelles de la politique extérieure de la Confédération suisse

Conférence faite par M. *Max Petitpierre*, chef du Département politique fédéral, devant la section de Zurich de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, le 21 mai 1957

Tout le monde sait que le principe fondamental qui inspire la politique étrangère de la Suisse est la neutralité, c'est-à-dire la volonté de rester à l'écart des conflits qui divisent les pays étrangers et des guerres qui en sont la conséquence. Ce principe est simple et clair. Son application, en revanche, peut présenter des difficultés. Je pense même qu'elle présentera de plus en plus de difficultés.

La neutralité suisse remonte très haut dans notre histoire, puisque son principe était déjà contenu dans le conseil que Nicolas de Flue donnait aux Confédérés à la Diète de Stans, en 1481, de ne pas se mêler des affaires de l'étranger.

Mais c'est surtout au XIX^e et au XX^e siècle que la neutralité, la doctrine et la politique qui en découlent se sont formées et développées, c'est-à-dire pendant une période de l'histoire où l'Europe était — ou paraissait être — le centre du monde, où la race blanche et les pays européens dominaient les autres continents, où la politique internationale était essentiellement une politique européenne, ou plus exactement une politique qui opposait les pays européens les uns aux autres, que ce soit en Europe même ou sur d'autres continents. Les deux guerres mondiales de ce siècle ont encore été d'abord des guerres européennes. Ce sont des pays européens qui sont responsables de ce qu'elles aient éclaté.

La Suisse étant située au centre de l'Europe, entre des pays qui n'étaient pas unis entre eux, mais souvent groupés dans des alliances opposées l'une à l'autre, comme au début de ce siècle la Triple Alliance et la Triple Entente, la neutralité suisse avait sa place naturelle dans un cadre européen. Elle avait été reconnue et garantie par les puissances européennes au Congrès de Vienne en 1815 comme étant dans l'intérêt de la paix, mais essentiellement de la paix en Europe.